

1. *Débitrice:* **Manufacture d'orgues Jean-Daniel Ayer**
Sàrl, 1675 **Vauderens**
2. *Durée du sursis concordataire:* 4 mois
3. *Commissaire:* Didier Despond, expert-comtable diplômé,
Fiduciaire Didier Despond, Bd de Pérolles 55, 1700 Fri-
bourg.
4. *Remarques:* Par ordonnance du 16 mars 2004, le Président
du Tribunal civil de la Glâne a accordé un sursis concordat-
taire de 4 mois, dès le 5 avril 2004.
Les créanciers de la débitrice sont invités à produire leurs
créances arrêtées au 5 avril 2004, accompagnées des pièces
justificatives, auprès du commissaire au sursis dans le délai
de 20 jours, soit jusqu'au 1er juin 2004, sous peine d'être
exclus des délibérations relatives au concordat.

Greffé du Tribunal de la Glâne
1680 Romont

(02252522)